

Bourses Emergence SCOP / SCIC

REGION GRAND EST

Présentation du dispositif

Ce dispositif intervient en amont de la création ou de la reprise d'entreprise afin d'aider financièrement les futurs associés-salariés de la SCOP / SCIC en devenir.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Est éligible toute personne physique porteuse du projet (salarié, bénéficiaire de minima sociaux, demandeur d'emploi, étudiant...) souhaitant adopter le statut d'associé-salarié au sein d'une société coopérative en émergence peut solliciter le soutien financier de la Région préalablement à la création ou la transmission ou la reprise d'entreprise ou la transformation d'entreprise/association :

- sous la forme d'une SCOP : les bénéficiaires devront être au moins au nombre de deux futurs salariés-associés équivalent temps plein
- sous la forme d'une SCIC : un salarié au moins devra être associé.

Pour quel projet ?

Présentation des projets

Par cette aide, il s'agit de donner les moyens au porteur de projet souhaitant entreprendre sous statut coopératif, préalablement à l'immatriculation de l'entreprise. L'aide contribue à consolider le capital initial de la société en devenir.

Dépenses concernées

Cette subvention vise à consolider l'apport personnel du futur salarié-associé. En outre, elle doit produire un effet levier pour l'émergence du projet sous statut coopératif et ne constitue pas une aide à la création/reprise d'entreprise.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant maximum de la subvention est de 4 000 € limité au montant de l'apport personnel du salarié-

associé.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme

Toute demande d'aide régionale fait l'objet de l'envoi d'une lettre d'intention adressée au Président de la Région préalablement à la création, la transmission, la reprise d'entreprise ou la transformation d'entreprise/association sous statut de société coopérative.

Pour toute demande d'information complémentaire, contacter l'adresse suivante : ess@grandest.fr.

Éléments à prévoir

La demande d'aide contient au moins les informations suivantes :

- le nom du porteur de projet et sa taille s'il s'agit d'une entreprise,
- une description du projet, y compris ses dates de début et de fin (nombre d'emplois créés, montant des investissements),
- la localisation du projet,
- l'ensemble des postes de dépenses du projet,
- le type d'aide sollicitée (subvention, prêt à taux zéro) et le montant du financement public estimé nécessaire pour le projet,
- le montant de l'aide sollicitée.

Critères complémentaires

- Forme juridique
 - › Sociétés commerciales
 - › Sté Coopérative Ouvrière de Production (SCOP)
 - › Sté Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)
- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur
 - › Demandeur d'emploi
 - › Etudiant
 - › Repreneur
 - › Allocataire du RSA
- Données supplémentaires
 - › Conditions d'accès
 - › Conditions de durée

Organisme

REGION GRAND EST

- **Siège Social**

1 Place Adrien Zeller

BP 91006

67070 STRASBOURG Cedex

Téléphone : 03 88 15 68 67

Web : www.grandest.fr

Source et références légales

Références légales

Délibération N°18CP-100 du 26.01.2018 modifiée par délibération N°19CP-1486 du 05/07/2019.